

FICHE 1

PRÉSENTATION ET ÉCONOMIE GÉNÉRALE DU VOLET EMPLOIS DU PLF 2023

1 / Présentation du volet emplois du PLF 2023

L'exercice de déclinaison des évolutions d'emplois de la DGFIP pour 2023 s'inscrit dans le contexte suivant :

1.1 - En termes d'évolution quantitative

La loi de finances pour 2023 prévoit 850 suppressions d'emplois pour la DGFIP (objectif du COM).

1.2 - En termes de répartition

Les directions départementales et régionales des finances publiques contribuent aux suppressions prévues par la loi de finances, ainsi qu'aux redéploiements destinés à améliorer la qualité de service de la DGFIP.

Cette contribution est basée sur les gains de productivité issus de la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la contribution à l'audiovisuel public, ainsi que des réformes mises en œuvre dans le cadre du COM (fin du déploiement du NRP, intelligence artificielle dans la sphère du contrôle fiscal, « zéro cash », GMBI...).

Les départements ne devront pas positionner de suppressions d'emplois dans les services relocalisés.

Une enveloppe non répartie permettra le cas échéant de faire face à des aléas/besoins nouveaux en cours d'année.

1.3 - En termes de typologies de mouvements d'emplois

Parallèlement à la traduction des suppressions de la loi de finances, des emplois sont redéployés :

- vers les DNS et la Centrale principalement au titre de la transformation numérique et du renforcement du pilotage des transformations ;
- entre les directions pour accompagner les relocalisations des services dans les territoires et les transferts d'activité ;
Les mouvements liés à la mise en place des services relocalisés, qui permettent d'engager la création de 17 services supplémentaires, portent sur un total de 618 emplois.
- Au sein des directions territoriales pour répondre aux axes prioritaires définis par la DGFIP (accélérer la transformation numérique, soutenir les missions fragiles, optimiser le recouvrement des amendes, réduire le délai de publication du fichier immobilier, renforcer les métiers de la sphère publique locale...).

1.4 - En termes de méthode

La méthode d'allocation généralisée des emplois du réseau des finances publiques (Magerfip) a été aménagée dans le cadre de l'exercice emplois 2023 afin de prendre en compte les gains de productivité liés à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la CAP.

Comme les années précédentes les directeurs répartissent librement les suppressions d'emplois et peuvent s'appuyer sur les gains de productivité dégagés qui leur ont été communiqués.

1.5 - En termes catégoriels

Les années précédentes, toutes les catégories d'emplois ont été appelées à contribuer à l'effort de suppression.

La répartition des emplois des catégories A, B et C évolue de façon à rapprocher le niveau global des emplois de celui des effectifs pour chacune de ces catégories. L'évolution des métiers justifie également la poursuite du repyramidage des emplois au profit de la catégorie A.

Des créations d'emplois de catégorie A sont ainsi effectuées. Dans le réseau territorial ce sont ainsi 68 emplois de catégorie A qui sont créés. C'est la première fois que le réseau territorial enregistre un solde positif d'emplois de catégorie A. Les catégories B et C contribuent quant à elles à l'effort de suppression.

L'évolution des emplois de cadres supérieurs s'inscrit dans le cadre du nouveau cycle de GPEEC des A+ 2020-2024 et du resserrement du réseau des postes comptables.

2 / Économie générale du volet emplois du PLF 2023

A) 2.1 - Les évolutions du projet de loi de finances (PLF)

Il s'agit du volume de suppressions décidées en loi de finances, qui évolue ainsi :

PLF 2013	PLF 2014	PLF 2015	PLF 2016	PLF 2017	PLF 2018	PLF 2019	PLF 2020	PLF 2021	PLF 2022 ¹	PLF 2023
-2 023	-1 988	-2 000	-2 130	-1 630	-1 600	-2 130	-1 500	-1 800	-1 506	-850

2.2 - Les transferts entre programmes

Les transferts entre programmes budgétaires peuvent porter sur deux typologies d'opérations :

- les modifications de périmètre des missions, qui entraînent le transfert des moyens associés ;
- la participation à la dotation en emplois de services créés ou renforcés.

En PLF 2023, les transferts enregistrés pour le programme 156 sont tous liés à des modifications de périmètre :

1 Schéma d'emploi initial de 1 600 suppressions minoré des gains de productivité (94 ETP) liés au transfert de certaines taxes douanières.

		ETP
TRANSFERTS ENTRANTS	Taxes douanières (DGDDI)	35
	Transfert de la liquidation taxes d'urbanisme (Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires)	83
	Centre de gestion financière de l'éducation nationale	7
	Transfert d'activité du secteur recettes non fiscales du centre des prestations financières (CPF) du ministère des finances	3
	Centre de gestion financière du SCBCM du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires	1
	Centre de gestion financière d du SCBCM du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique	30
	Centre de gestion financière du SCBCM du ministère de la Justice	6
	Centre de gestion financière d'Occitanie du ministère de la Justice	8
	TOTAL	173
TRANSFERTS SORTANTS	Intégration de la direction de programme « identité numérique »	-2
	Rétro transfert Service facturier de la sous-direction chargée de la préfiguration de l'agence ministérielle de gestion (SDPAMG) ; DGFIP / ACSIA	-5
	TOTAL	-7
SOLDE TRANSFERTS		166

Les transferts entrants sont liés à la poursuite du transfert de missions au profit de la DGFIP (liquidation des taxes d'urbanisme du MTE, transfert de certaines taxes douanières de la DGDDI) et de la mise en place des centres de gestion financière au sein des CBCM mais aussi des directions territoriales.

2 transferts sortants bénéficient à la direction de programme de l'identité numérique et 5 autres sont liés à un retour de transfert en faveur du MINARM.

Le solde positif des transferts (+ 166) minore d'autant le volume des suppressions prévues : – **684 ETP** (pour mémoire en PLF 2022 : - 1 355 ETP).

Un renfort de 30 emplois de « coordinateur énergie » positionnés auprès des MRPIE a été décidé par amendement au PLF 2023. 4 emplois sont destinés à la DIE et 26 sont répartis en région, qui n'apparaissent pas dans les décomptes.

Région	NB ETP	Région	NB ETP
Auvergne - Rhône-Alpes	2	Nouvelle Aquitaine	2
Bourgogne - Franche-Comté	1	Occitanie	2
Bretagne	2	Pays de la Loire	1
Centre - Val-de-Loire	1	Provence-Alpes-Côte-d'Azur	2
Corse	1	Guadeloupe	1
Grand-Est	2	Martinique	1
Hauts de France	2	Guyane	1
Île-de-France	3	La Réunion - Mayotte	1
Normandie	1	TOTAL	26

Le poste commun à la Réunion et Mayotte sera basé à la Réunion.

Par ailleurs, parmi les 40 Chefs de projet recrutés par la DIE au titre du plan de relance en 2022, qui avaient été portés au tableau des emplois de la DIE, 34 sont affectés en région.

2.3 – Synthèse générale

	Suppressions	Transferts renforts redéploiements internes	Évolutions nettes	Transferts renforts redéploiements externes	TOTAL
Centrale	0	173	173	17	190
SCN (DPN et SRE)	0	126	126		126
DNS	0	237	237	39	276
Réseau (DDRFP et DFIP)	-1566	89	-1477	118	-1359
Autres et non répartis	91		91	-8	83
TOTAL	-1475	625	-850	166	-684

FICHE 2

LA MÉTHODE D'ALLOCATION DES EMPLOIS

Les évolutions numériques et catégorielles des emplois de la DGFIP sont déclinées dans toutes les directions, qu'il s'agisse des services centraux, des directions nationales et spécialisées ou des directions territoriales.

L'allocation des emplois est caractérisée cette année par une réduction des suppressions d'emplois par rapport aux précédents PLF, par la réalisation d'importants gains de productivité liés à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la contribution à l'audiovisuel public, par l'achèvement du nouveau réseau de proximité et par un redéploiement des emplois mis au service de chantiers ou missions prioritaires.

La répartition des suppressions d'emplois et des redéploiements a été organisée autour d'une logique métier.

La méthode d'allocation généralisée des emplois du réseau des finances publiques (MAGERFiP) utilisée pour la dixième année a été adaptée pour tenir compte des gains de productivité importants identifiés en 2023 : achèvement de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et suppression de la contribution à l'audiovisuel public (environ 1 500 ETP) ; recours à l'intelligence artificielle dans le contrôle fiscal (100 ETP) ; autres gains diffus : fin du NRP, zéro cash, API management, GMBI, E-enregistrement, Foncier innovant... Au global plus de 2 000 gains d'ETP ont été évalués pour 2023.

Parallèlement, il a été décidé de redéployer un peu moins de 900 emplois pour répondre aux besoins prioritaires définis par la DGFIP : accélérer la transformation numérique ; renforcer certains métiers comme la lutte contre la fraude, l'accompagnement fiscal des entreprises, le recouvrement des amendes, la publicité foncière ; soutenir des directions dans l'exercice de certaines missions fragiles comme le suivi des entreprises en difficultés, la fiscalité directe locale, les dépôts de fonds trésor, les domaines, l'audit, et le contrôle de gestion.

I. Les évolutions d'emplois dans les services centraux

Les services centraux sont renforcés en 2023 à plusieurs niveaux :

- des créations d'emplois :
 - 114 créations d'emplois notamment pour la transformation numérique ;
 - 37 créations d'emplois au titre du pilotage de la transformation et de la performance ;
 - 4 créations d'emplois à la DIE.
- des transferts externes au profit des services centraux : 17 emplois au titre du transfert des taxes gérées par la DGDDI.
- des régularisations de renforts accordés en cours de gestion ou de surnombres à hauteur de 53 emplois.

Dans le même temps, 34 emplois de chefs de projets recrutés par la DIE en 2022 au titre du plan de relance, initialement implantés à la DIE, sont transférés en région.

II. Les évolutions d'emplois dans les directions nationales et spécialisées et les SCN

Les Services à compétence nationale (DPN, SRE) et les directions nationales et spécialisées (DNS) sont renforcées à plusieurs niveaux :

- 125 emplois au titre du pilotage de la transformation numérique à la DPN ;
- 1 emploi de régularisation de résorption de surnombre pour le SRE ;
- 61 emplois au titre de la transformation numérique (DISI) ;
- 58 emplois de régularisation de renforts accordés en cours de gestion ou résorption de surnombres ;
- 85 emplois au titre des redéploiements ;
- 5 emplois au titre de la création d'un pôle national fiscalité patrimonial à la DNVSF ;
- 29 emplois au titre des relocalisations².

En complément, elles sont également concernées par des transferts d'emplois d'autres programmes budgétaires :

- 6 emplois au titre des transferts douanes (DCST de Châtelleraut)
- 33 emplois au titre de l'implantation des centres de gestion financière au sein des CBCM.

DIRECTION	Suppressions	Transferts, renforts et redéploiements	TOTAL PLF 2023
SDNC*		46	46
DVNI		7	7
DNID		2	2
DNVSF*		7	7
DNEF		9	9
DGE		5	5
ENFIP*		39	39
DCST		6	6
SARH*		8	8
DINR*		4	4
DISI Sud Est Outre Mer		5	5
DISI Sud Ouest		11	11
DISI Centre Ouest		13	13
DISI Nord		11	11
DISI Grand Est		11	11
DISI Rhone Alpes Auvergne Bourgogne *		20	20
DISI Ile de France		5	5

² 10 pour le centre de qualité des données de Montbard ; 19 pour les trois SAPF relevant du SDNC.

DIRECTION	Suppressions	Transferts, renforts et redéploiements	TOTAL PLF 2023
DDG Centre Est		0	0
DDG Centre Ouest		0	0
DDG Est		1	1
DDG Ile de France		0	0
DDG Nord		0	0
DDG Sud Est Outre Mer		0	0
DDG Sud Ouest		0	0
DDG Sud Pyrénées		0	0
DIRCOFI Ile de France		4	4
DIRCOFI Sud-Est Outre-Mer		4	4
DIRCOFI Sud Pyrénées		4	4
DIRCOFI Sud Ouest		4	4
DIRCOFI Centre Ouest		4	4
DIRCOFI Est		4	4
DIRCOFI Nord		4	4
DIRCOFI Centre Est		4	4
DS AP-HP		0	0
SCBCM Défense		-5	-5
Service d'Enquêtes Judiciaires des Finances		0	0
DSFIPE et réseau étranger		1	1
SCBCM Agriculture		0	0
SCBCM Intérieur		0	0
SCBCM Ecologie		1	1
SCBCM Education nationale		0	0
SCBCM Finances		31	31
SCBCM Affaires sociales		0	0
SCBCM Justice / SPM		6	6
SCBCM Culture		0	0
TOTAL		276	276

*SDNC : Pilotage des 7 SAPF (+1)
- Renforts numérisation (+19)
- Encadrement du foncier (+1)
- Renforts SAPF (+6)
- Relocalisations SAPF (+19)

*DNVSF : PNSR (+5) et renforts (+2)

*ENFIP : régularisation de surnombre (+42) ; renforts (+3) ; transfert vers SARH (-6)

*SARH : transferts ENFIP (+6) et régul surnombres (+3) et transfert vers DINR (-1)

*DINR : régul surnombres (+3) et transferts SARH (+1)

*DISI Rhone Alpes Auvergne Bourgogne : Montbard (+10) ; renfort transformation numérique (+9)

III. Les évolutions d'emplois dans les directions territoriales

La méthode d'allocation généralisée des emplois du réseau des finances publiques (MAGERFIP) utilisée pour la dixième année a été adaptée pour tenir compte des gains de productivité importants identifiés en 2023. L'exercice emplois se caractérise cette année par des redéploiements, reprises d'emplois fléchés et des renforts sur certaines missions identifiées par les bureaux métiers.

1) Les mouvements d'emplois entre directions sont principalement liés à la mise en place des services relocalisés. Ces mouvements, qui permettent d'engager la création de 17 services supplémentaires, portent sur un total de 618 emplois.

Les mouvements d'emplois liés aux relocalisations font l'objet d'un traitement spécifique permettant la montée en charge progressive des services relocalisés. Ainsi le volume d'emplois n'est pas transféré immédiatement d'un département à l'autre mais est lissé sur plusieurs exercices jusqu'au terme de l'opération de relocalisation.

2) Par ailleurs, d'autres opérations de transfert, de renfort et de fléchages s'accompagnent de mouvements d'emploi au sein des directions :

- transfert de la liquidation des taxes d'urbanisme et du recouvrement de certaines taxes de la DGDDI, transfert d'emplois liés à la mise en place des centres de gestion financière,
- transferts entre départements liés à la gestion des collectivités locales,
- recalibrage des centres de contact suite à l'évolution de la cartographie des centres de contact, fermeture des centres d'encaissement et services de traitement des chèques, fermeture du Pôle national de la redevance à l'audiovisuel public (POLRE), ajustement du tableau des emplois des pôles nationaux d'apurement administratif PNAA de Rennes et Toulouse dans le cadre de la mise en place de la responsabilité des gestionnaires publics,
- contribution liée à la modernisation des process du contrôle fiscal (100 emplois prélevés sur les PCE).

3) Redéploiements financés par le réseau au bénéfice de certaines structures supra-départementales

- renforts pour certains départements au titre des services liaison rémunération (SLR), des services d'appui à la publicité foncière (SAPF), des services locaux du Domaine et de la politique immobilière de l'État, du centre de contact amendes d'Épinal,
- mise en place de 10 conseillers mobilité carrière dans certaines directions de 1^{ère} catégorie,
- création d'un Service d'immatriculation des plateformes de dématérialisation partenaire (PDP) doté de 3 emplois à Lille,

4) Enfin un peu plus de 300 redéploiements ciblés internes aux départements, non financés par la collectivité, sont également prévus cette année, pour renforcer certaines missions identifiées comme fragiles ou prioritaires au sein de certaines directions locales.

Les missions qui seront renforcées par redéploiements internes et autofinancées par les directions sont les suivantes : la lutte contre la fraude (en BCR et/ou en BDV et/ou en PCRFP, brigades de lutte contre la fraude), le CODEFI dans les services de l'expertise et action économiques et financières (SEAEF), la fiscalité directe locale au sein des SFDL, les dépôts de fonds au trésor, l'accompagnement fiscal des entreprises, le recouvrement des amendes, l'audit et le contrôle de gestion, la publicité foncière avec le renfort de certains services.

CTR EMPLOIS PLF 2023

FICHE 3

ÉVOLUTION GLOBALE DES EMPLOIS PAR DIRECTION

Les tableaux ci-après présentent l'évolution globale des emplois par catégorie et grade correspondant à l'ensemble des mouvements d'emplois du PLF.

I. VARIATIONS D'EMPLOIS DES DIRECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

Il est précisé que 10 emplois d'IDIV Conseillers Mobilité Carrière seront créés en 2023 dans certaines DRFIP, dont la répartition territoriale reste à déterminer.

EMPLOIS														
DIRECTION		AGFiP	AFiP	AFiPA	IP	Idiv HC	Idiv CN	Idex HC	Idex CN	A	B	C	PLF 2023	Dont transferts et redéploiements
1	AIN	0	0	-1	2	-2	-2	0	0	1	-4	-5	-11	0
2	AISNE	0	0	1	-1	0	0	0	0	2	13	-1	14	28
3	ALLIER	0	0	1	1	-2	-2	0	0	-1	-1	-5	-9	0
4	ALPES HTE PROVENCE	0	0	-1	1	-1	0	0	0	0	1	0	0	5
5	HAUTES ALPES	0	1	0	0	1	-2	0	0	2	-3	-9	-10	-4
6	ALPES MARITIMES	0	1	1	1	0	-2	0	0	-3	-19	-30	-51	-16
7	ARDECHE	0	0	1	1	0	-2	0	0	1	7	-3	5	12
8	ARDENNES	0	0	1	1	0	0	0	0	3	11	21	37	44
9	ARIEGE	0	0	0	1	0	0	0	0	1	-4	-3	-5	0
10	AUBE	0	0	1	1	0	-1	0	0	-1	1	-5	-4	3
11	AUDE	0	0	1	1	0	-2	0	0	0	-2	-2	-4	2
12	AVEYRON	0	0	1	1	0	-2	0	0	1	-4	-6	-9	0
13	BOUCHES DU RHONE	0	0	2	3	-8	-2	0	0	-2	-25	-36	-68	-25
14	CALVADOS	0	0	0	2	-1	-2	0	0	6	27	-6	26	46
15	CANTAL	0	0	1	2	1	-2	0	0	4	5	-2	9	15
16	CHARENTE	0	0	0	1	-1	-2	0	0	0	-4	-3	-9	1
17	CHARENTE MARITIME	0	0	1	0	-1	1	0	0	-1	-2	-10	-12	-2
18	CHER	0	0	0	2	-1	0	0	0	5	27	9	42	50
19	CORREZE	0	0	1	0	1	-2	0	0	0	-1	-3	-4	2
21	COTE D'OR	0	0	1	1	-1	-3	0	0	5	-6	-8	-11	6
22	COTES D'ARMOR	0	0	1	1	-2	0	0	0	0	-6	-11	-17	-2
23	CREUSE	0	0	0	1	-1	-1	0	0	0	2	-3	-2	3
24	DORDOGNE	0	0	1	0	0	-3	0	0	0	1	0	-1	10
25	DOUBS	0	0	1	0	0	0	0	0	4	-2	-8	-5	10
26	DROME	0	0	1	0	-1	1	0	0	-1	-1	-12	-13	1
27	EURE	0	0	1	1	0	0	0	0	-1	-4	-9	-12	2
28	EURE ET LOIR	0	0	0	1	-4	0	0	0	-1	-1	-6	-11	0
29	FINISTERE	0	0	1	2	-3	-2	0	0	1	-7	-9	-17	-1
2A	CORSE DU SUD	0	0	0	0	0	-1	0	0	4	-1	0	2	5
2B	HAUTE CORSE	0	0	-1	0	1	2	0	0	3	-1	-3	1	3

EMPLOIS														
DIRECTION		AGFiP	AFiP	AFiPA	IP	Idiv HC	Idiv CN	Idex HC	Idex CN	A	B	C	PLF 2023	Dont transferts et redéploiements
30	GARD	0	0	1	0	-3	-3	0	0	2	5	-2	0	20
31	HAUTE GARONNE	0	0	1	1	-2	-7	0	0	1	-27	-27	-60	-29
32	GERS	0	0	0	0	0	-1	0	0	0	-1	-3	-5	1
33	GIRONDE	0	0	1	4	-4	0	0	0	2	-19	-25	-41	-13
34	HERAULT	0	0	-1	3	0	-1	0	0	0	-10	-16	-25	-11
35	ILLE ET VILAINE	0	0	1	2	-2	-1	0	0	8	-19	-10	-21	6
36	INDRE	0	0	0	1	-3	0	0	0	0	-2	-1	-5	0
37	INDRE ET LOIRE	0	0	1	0	-1	0	0	0	0	-5	-7	-12	1
38	ISERE	0	0	1	1	-7	-9	0	0	-1	-9	-7	-31	-1
39	JURA	0	0	0	0	0	-1	0	0	0	-4	-2	-7	0
40	LANDES	0	0	1	0	2	0	0	0	9	15	3	30	41
41	LOIR ET CHER	0	0	1	0	-1	0	0	0	0	-2	-6	-8	1
42	LOIRE	0	0	2	1	-1	-1	0	0	-1	3	-9	-6	13
43	HAUTE LOIRE	0	0	1	1	0	0	0	0	2	2	-1	5	12
44	LOIRE ATLANTIQUE	0	0	2	2	-2	0	0	0	-2	-13	-20	-33	-17
45	LOIRET	0	0	1	0	0	-1	0	0	2	-2	-17	-17	2
46	LOT	0	0	0	1	-1	1	0	0	-1	-1	-2	-3	1
47	LOT ET GARONNE	0	0	0	0	-2	0	0	0	2	11	5	16	26
48	LOZERE	0	0	0	1	0	-1	0	0	1	7	-1	7	9
49	MAINE ET LOIRE	0	0	0	0	-6	-1	0	0	1	-9	-7	-22	-1
50	MANCHE	0	0	0	1	-2	-1	0	0	0	-1	-10	-13	0
51	MARNE	0	0	0	2	-1	0	0	0	6	35	-6	36	54
52	HAUTE MARNE	0	0	0	0	0	-1	0	0	0	-1	-2	-4	1
53	MAYENNE	0	0	0	1	-4	0	0	0	0	-3	-1	-7	1
54	MEURTHE MOSELLE	0	0	1	1	-2	-2	0	0	0	0	-8	-10	2
55	MEUSE	0	0	0	0	0	0	0	0	-1	-2	-2	-5	1
56	MORBIHAN	0	-1	1	0	-4	0	0	0	0	-5	-5	-14	0
57	MOSELLE	0	0	1	2	-4	0	0	0	7	8	-7	7	23
58	NIEVRE	0	0	1	0	-1	-1	0	0	0	0	-4	-5	1
59	NORD	0	0	1	5	-10	-10	0	0	-9	-54	-63	-140	-76
60	OISE	0	0	1	0	-4	-2	0	1	0	-7	-8	-19	0
61	ORNE	0	0	0	2	-2	1	0	0	7	34	-2	40	48
62	PAS DE CALAIS	0	0	1	1	-3	-5	0	0	2	-9	-14	-27	7
63	PUY DE DOME	0	0	0	0	-1	-6	0	0	-1	12	7	11	22
64	PYR. ATLANTIQUES	0	0	1	1	-3	-1	0	0	3	-7	-3	-9	0
65	HAUTES PYRENEES	0	0	0	1	0	-4	0	0	0	1	-2	-4	3

DIRECTION		AGFiP	AFiP	AFiPA	IP	Idiv HC	Idiv CN	Idex HC	Idex CN	A	B	C	PLF 2023	Dont transferts et redéploiements
66	PYR. ORIENTALES	0	0	1	1	-1	-1	0	0	-1	-4	-6	-11	1
67	BAS RHIN	0	-1	1	2	-2	1	0	0	0	-16	-15	-30	-14
68	HAUT RHIN	0	0	1	1	0	-2	0	0	0	-12	-11	-23	-1
69	RHONE	0	0	-2	1	-4	-3	0	0	1	-26	-32	-65	-37
70	HAUTE SAONE	0	0	1	0	-1	0	0	0	2	-1	-5	-4	1
71	SAONE ET LOIRE	0	0	2	1	0	-2	0	0	1	-1	-6	-5	12
72	SARTHE	0	0	0	2	-2	-1	0	0	0	-5	-8	-14	1
73	SAVOIE	0	0	1	2	0	-5	0	0	0	0	-7	-9	2
74	HAUTE SAVOIE	0	0	-1	0	-5	0	0	0	0	-1	-3	-10	1
75	PARIS	0	-2	-5	1	-2	-8	0	0	-15	-83	-91	-205	-104
76	SEINE MARITIME	0	0	2	1	0	-6	0	0	10	12	-13	6	33
77	SEINE ET MARNE	0	0	1	1	-3	-1	0	0	-3	-19	-15	-39	-11
78	YVELINES	0	0	1	3	0	-2	0	0	-5	-22	-40	-65	-26
79	DEUX SEVRES	0	0	1	1	-1	-1	0	0	0	-6	-5	-11	0
80	SOMME	0	0	1	0	0	-2	0	0	-1	-3	-11	-16	1
81	TARN	0	0	0	0	0	0	0	0	-2	-4	-4	-10	0
82	TARN ET GARONNE	0	0	0	1	0	-2	0	0	0	-1	-3	-5	1
83	VAR	0	0	0	1	-2	-1	0	0	0	-7	-15	-24	-1
84	VAUCLUSE	0	0	1	1	-4	1	0	0	1	-2	-7	-9	6
85	VENDEE	0	0	0	0	-2	1	0	0	2	11	2	14	25
86	VIENNE	0	0	0	0	0	-4	0	0	1	-1	-6	-10	-1
87	HAUTE VIENNE	0	0	0	0	1	-2	0	0	0	-3	-9	-13	0
88	VOSGES	0	0	1	0	-1	-3	0	0	2	4	5	8	19
89	YONNE	0	0	1	-2	0	0	0	0	-1	1	-5	-6	4
90	TERR. DE BELFORT	0	0	0	1	0	1	0	0	9	16	0	27	30
91	ESSONNE	0	0	1	1	-2	0	0	0	-4	-19	-26	-49	-19
92	HTS DE SEINE	0	0	-1	1	-3	-1	0	0	-6	-17	-43	-70	-19
93	SEINE SAINT DENIS	0	0	0	3	-3	-1	0	0	0	1	-34	-34	12
94	VAL DE MARNE	0	0	1	3	-3	0	0	0	-4	-22	-56	-81	-44
95	VAL D'OISE	0	-1	1	3	-1	0	0	0	-4	-25	-35	-62	-33
971	GUADELOUPE	0	0	1	0	-2	-1	0	0	2	0	2	2	2
972	MARTINIQUE	0	0	0	0	-1	0	0	0	1	0	3	3	3
973	GUYANE	0	0	0	0	0	-1	0	0	4	1	0	4	2
974	REUNION	0	0	-1	0	-2	0	0	0	4	0	-5	-4	6
976	MAYOTTE	0	0	-1	0	-2	0	0	0	4	0	-5	8	2
TOTAL 101 départements		0	-3	48	92	-145	-134	0	1	68	-334	-955	-1 362	200
CMC													10	10
TOTAL 101 départements		0	-3	48	92	-145	-124	0	1	68	-337	-952	-1 352	210

II. VARIATIONS D'EMPLOIS DANS LES DFIP DES COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER

DIRECTION	Suppressions	Transferts, renforts et redéploiements	TOTAL PLF 2023
Polynésie française*	-4	1	-3
Nouvelle-Calédonie*	-4	0	-4
Wallis et Futuna		0	0
Saint-Pierre-et-Miquelon		0	0

*Polynésie française et Nouvelle-Calédonie : ces suppressions d'emplois correspondent à la fermeture des centres de retraite de Nouméa et Papeete

III. VARIATIONS D'EMPLOIS DES DIRECTIONS NATIONALES ET SPÉCIALISÉES

DIRECTION	AGFIP	AFIP	AFiPA	IP	Idiv HC	Idiv CN	Idex HC	Idex CN	A	Huissier	B	B géo	C	Ctl	AE	Att. Principal	Attaché	B (statut Centrale)	C (statut Centrale)	TOTAL PLF 2023
SDNC	0	0	0	0	0	1	0	0	9	0	15	0	19	2	0	0	0	0	0	46
DVNI	0	0	0	0	0	0	0	6	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	7
DNID	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
DNVSF	0	0	0	1	0	0	0	0	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7
DNEF	0	0	1	-1	0	1	0	0	16	0	-8	0	0	0	0	0	0	0	0	9
DGE	0	0	0	0	0	1	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
ENFIP	0	0	0	0	0	0	0	0	41	0	-5	0	0	3	0	0	0	0	0	39
DCST	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	3	0	2	0	0	-1	1	0	0	6
SARH (hors DDG)	0	0	0	0	1	-1	0	0	4	0	5	0	-1	0	0	0	0	0	0	8
DINR	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	4
DISI Sud Est Outre Mer	0	0	0	0	0	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
DISI Sud Ouest	0	0	0	0	-1	3	1	-1	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11
DISI Centre Ouest	0	0	0	0	0	3	0	0	6	0	3	0	1	0	0	0	0	0	0	13
DISI Nord	0	0	0	0	0	3	0	0	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11
DISI Grand Est	0	0	0	0	0	2	0	0	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11
DISI Rhone Alpes Auvergne Bourgogne	0	0	0	0	0	4	0	0	8	0	5	0	3	0	0	0	0	0	0	20
DISI Ile de France	0	0	0	0	0	3	0	0	1	0	2	0	-1	0	0	0	0	0	0	5
DDG Centre Est	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
DDG Centre Ouest	0	0	1	-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
DDG Est	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
DDG Ile de France	0	0	0	0	1	-1	0	0	1	0	-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
DDG Nord	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
DDG Sud Est Outre Mer	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
DDG Sud Ouest	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
DDG Sud Pyrénées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
DIRCOFI Ile de France	0	0	0	0	3	-3	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
DIRCOFI Sud-Est Outre-Mer	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
DIRCOFI Sud Pyrénées	0	0	0	0	0	0	0	1	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
DIRCOFI Sud Ouest	0	0	0	0	0	0	0	1	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
DIRCOFI Centre Ouest	0	0	0	-1	1	0	0	1	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
DIRCOFI Est	0	0	0	0	0	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
DIRCOFI Nord	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
DIRCOFI Centre Est	0	0	0	0	0	1	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
DS AP-HP	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SCBCM Défense	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-5	0	0	0	0	0	0	-5
SEJF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
DSFIPE et réseau étranger	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
SCBCM Agriculture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SCBCM Intérieur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SCBCM Ecologie	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
SCBCM Education nationale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SCBCM Finances	0	0	0	0	0	1	0	0	3	0	24	0	6	0	0	0	0	0	-3	31
SCBCM Affaires sociales	0	0	0	0	0	-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
SCBCM Justice / SPM	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	2	0	0	0	0	0	0	6
SCBCM Culture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

TOTAL	0	0	2	-2	5	17	1	12	162	0	48	0	27	5	1	0	1	0	-3	276
--------------	----------	----------	----------	-----------	----------	-----------	----------	-----------	------------	----------	-----------	----------	-----------	----------	----------	----------	----------	----------	-----------	------------

CTR EMPLOIS PLF 2023

FICHE 4

FOCUS SUR LES OPÉRATIONS DE RELOCALISATION ET DE TRANSFERT

Les transferts d'emplois entre structures DGFIP sont importants cette année, en raison essentiellement de deux opérations d'ampleur : transferts DGDDI et relocalisations.

I. Opérations de transfert DGDDI

35 emplois sont transférés à la DGFIP en 2023 dans le cadre du transfert de la gestion des taxes intérieures de consommation (TIC) et de la TVA à l'importation.

Le transfert des emplois de la DGDDI vers la DGFIP se poursuivra en 2024 au rythme des transferts de taxes, droits et amendes.

Le tableau ci-après présente la répartition des 35 emplois que la DGFIP implantera en 2023 dans le réseau, en centrale et en DCST sur le périmètre des taxes transférées.

	PLF 2023
Centrale	+17
DRFIP 75	+12
DCST	+6

II. Opérations de transferts du MTES au titre des taxes d'urbanisme

Le transfert des taxes d'urbanisme donne lieu au transfert de 83 emplois budgétaires du MTES vers la DGFIP au titre de 2023.

89 emplois sont implantés à ce titre, qui incluent la régularisation de 6 implantations effectuées en 2022, sur les sites non pourvus par un agent du MTES mis à disposition. Pour les agents mis à disposition, la régularisation des emplois sera effectuée en année N+1.

	Département	Cadre B	Cadre C
1	AIN		
2	AINSE	1	
3	ALLIER		
4	ALPES HAUTE PROVENCE	1	
5	HAUTES ALPES		
6	ALPES MARITIMES		
7	ARDÈCHE	1	
8	ARDENNES	1	
9	ARIÈGE		
10	AUBE	1	
11	AUDE	1	1
12	AVEYRON		
13	BOUCHES DU RHÔNE	2	
14	CALVADOS		
15	CANTAL		
16	CHARENTE		1
17	CHARENTE MARITIME		
18	CHER		
19	CORRÈZE	1	
21	COTE D'OR	1	1
22	COTES D'ARMOR		
23	CREUSE	1	
24	DORDOGNE	1	1
25	DOUBS		1
26	DROME	1	
27	EURE	1	1
28	EURE ET LOIR		
29	FINISTÈRE	1	
2A	CORSE DU SUD		1
2B	HAUTE CORSE	1	
30	GARD		
31	HAUTE GARONNE	2	2
32	GERS	1	
33	GIRONDE	2	2
34	HÉRAULT	1	1
35	ÎLE ET VILAINE		
36	INDRE		
37	INDRE ET LOIRE	1	1
38	ISÈRE	1	1
39	JURA		
40	LANDES	1	1
41	LOIR ET CHER	1	
42	LOIRE		
43	HAUTE LOIRE	1	
44	LOIRE ATLANTIQUE	1	
45	LOIRET	1	
46	LOT	1	
47	LOT ET GARONNE		1
48	LOZÈRE	1	
49	MAINE ET LOIRE		

	Département	Cadre B	Cadre C
50	MANCHE		
51	MARNE		
52	HAUTE MARNE	1	
53	MAYENNE		1
54	MEURTHE MOSELLE	1	
55	MEUSE	1	
56	MORBIHAN		1
57	MOSELLE		
58	NIÈVRE	1	
59	NORD	1	1
60	OISE	1	
61	ORNE	1	
62	PAS DE CALAIS		
63	PUY DE DÔME	1	
64	PYRÉNÉES ATLANTIQUES	1	
65	HAUTES PYRÉNÉES	1	
66	PYRÉNÉES ORIENTALES	1	
67	BAS RHIN	1	1
68	HAUT RHIN		1
69	RHÔNE	1	
70	HAUTE SAÔNE	1	
71	SAÔNE ET LOIRE		
72	SARTHE	1	
73	SAVOIE		
74	HAUTE SAVOIE	1	1
75	PARIS	1	
76	SEINE MARITIME	1	
77	SEINE ET MARNE	1	1
78	YVELINES	1	1
79	DEUX SÈVRES		
80	SOMME		1
81	TARN		
82	TARN ET GARONNE	1	
83	VAR		1
84	VAUCLUSE	1	1
85	VENDÉE	1	
86	Vienne		
87	HAUTE VIENNE	1	
88	VOSGES		
89	YONNE	1	1
90	TERRITOIRE. DE BELFORT		
91	ESSONNE	1	
92	HAUTS DE SEINE	1	
93	SEINE SAINT DENIS		
94	VAL DE MARNE	1	
95	VAL D'OISE	1	
971	GUADELOUPE		
972	MARTINIQUE		
973	GUYANE		
974	RÉUNION	1	

III. Opérations de transferts d'autres ministères au titre de la création des centres de gestion financière et des services facturiers

La création des centres de gestion financière (CGF) et des services facturiers (SFACT) s'accompagnera de la création de 17 emplois dans les directions territoriales, ainsi que de 33 emplois à destination des SCBCM.

	Transfert entrant CGF Éducation nationale	Transfert entrant CGF Justice	Transfert entrant CGF Finances
DRFIP d'Île et Vilaine	6		
DDFIP du Puy de Dôme	1		2
DRFIP de Haute-Garonne		8	
TOTAL	7	8	2

	CGF MTE	SFACT DCM Justice	CGF Finances	SFACT DCM Défense
SCBCM finances			31	
SCBCM Justice/SPM		6		
SCBCM MTE	1			
SCBCM Armée				-5
TOTAL	1	6	31	-5

IV. Opérations de relocalisations

a. Le tableau ci-après présente la liste des opérations de relocalisations, avec pour chaque site le nombre d'emplois implantés.

Département	Commune	Nb d'agents 2021	Nb d'agents 2022	Nb d'agents 2023	Répartition catégorielle des emplois implantés en 2023			
					A+	A	B	C
42	Roanne	11	17	15			9	6
60	Noyon	13	7					
7	Tournon-sur-Rhône	21		9		1	5	3
24	Bergerac	24		6			3	3
25	Besançon	6	10					
28	Châteaudun	30	10					
36	Châteauroux	25		4			3	1
39	Lons-le-Saunier	35						
44	Châteaubriant	25						
48	Mende	20		5			4	1
51	Châlons-en-Champagne	19		11			9	2
53	Laval	34						
59	Denain	26						
62	Lens	50						
64	Pau	37						
64	Pau	6	6	5		4	1	
71	Mâcon	38						
80	Amiens	11	5	4		1	2	1
87	Limoges	31						
87	Limoges	9	7					
88	Saint-Dié-des-Vosges	20		7		1	4	2
88	Épinal	3	22					
21	Montbard		15	10	1	1	5	3
25	Besançon		30	10		3	6	1
2	Château-Thierry		10					
10	Troyes		10					
12	Decazeville		35					
16	Angoulême		50					
22	Guingamp		10					
23	Guéret		10					
26	Valence		50					
27	Pont-Audemer		25					
29	Morlaix		41					
35	Fougères		24					
35	Redon		15					
37	Loches		40					
40	Dax		7	6	1	5		
51	Châlons-en-Champagne		7	6			5	1
52	Chaumont		25					
58	Nevers		50					
62	Béthune		30	10		3	6	1
63	Riom		14	19			12	7
65	Tarbes		9					
89	Joigny		9					
4	Digne-les-Bains		25					
46	Cahors		45					
51	Châlons-en-Champagne			49	2	7	37	3
71	Autun			13	2	1	6	4
2	Laon			25	1	2	15	7
40	Dax			20	1	2	12	5
40	Mont-de-Marsan			13	2	2	7	2
43	Le Puy-en-Velay			11	2	2	5	2
8	Charleville-Mézières			43	1	3	13	26
14	Lisieux			46	2	7	34	3
15	Aurillac			14	2	2	7	3
18	Vierzon			50	2	4	30	14
30	Nîmes			25	1	2	15	7
47	Agen			25	1	2	15	7
57	Forbach			25	1	2	15	7
61	Alençon			47	2	7	35	3
76	Dieppe			30	2	9	18	1
85	Fontenay-le-Comte			25	1	2	13	9
90	Belfort			30	2	9	18	1
TOTAL		494	670	618				

+2 renforts pour chacun des SAPF suivants 02, 07, 10, 22, 23, 24, 35,48, 65, 88,89 et pour les SAPF rattachés au SDNC (Châlons en Champagne, Amiens et Châteauroux)

b. Le tableau ci-après présente l'évolution globale des emplois liées aux opérations de relocalisations pour chaque département au titre des exercices 2021, 2022 et 2023.

DÉPARTEMENT		RELOCALISATIONS 2021	RELOCALISATIONS 2022	RELOCALISATIONS 2023	TOTAL
01	AIN		-1	0	-1
02	AISNE		10	25	35
03	ALLIER		-1	0	-1
04	ALPES HTE PROVENCE		25	0	25
05	HAUTES ALPES			0	0
06	ALPES MARITIMES	-4	-23	-16	-43
07	ARDECHE	21		9	30
08	ARDENNES			43	43
09	ARIEGE			0	0
10	AUBE		10	0	10
11	AUDE	-5	-1	0	-6
12	AVEYRON		35	0	35
13	BOUCHES DU RHONE	-32	-42	-32	-106
14	CALVADOS	-1		45	44
15	CANTAL			14	14
16	CHARENTE		50	0	50
17	CHARENTE MARITIME	-1	-1	-2	-4
18	CHER			50	50
19	CORREZE			0	0
21	COTE D'OR	-3		-1	-4
22	COTES D'ARMOR		9	-1	8
23	CREUSE		10	0	10
24	DORDOGNE	24	-1	6	29
25	DOUBS	6	39	9	54
26	DROME	-11	50	0	39
27	EURE		25	0	25
28	EURE ET LOIR	19	10	0	29
29	FINISTERE	-1	37	-2	34
2A	CORSE DU SUD	-7	-1	0	-8
2B	HAUTE CORSE		-1	0	-1
30	GARD	-1		24	23
31	HAUTE GARONNE	-9	-62	-22	-93
32	GERS			0	0
33	GIRONDE	-33	-43	-28	-104
34	HERAULT	-29	-21	-14	-64
35	ILLE ET VILAINE	3	19	-12	10
36	INDRE			0	0
37	INDRE ET LOIRE	18	37	-1	54
38	ISERE	-3	-5	-2	-10
39	JURA	35		0	35
40	LANDES		7	39	46
41	LOIR ET CHER			0	0
42	LOIRE	10	16	13	39
43	HAUTE LOIRE			11	11
44	LOIRE ATLANTIQUE	22	-13	-21	-12
45	LOIRET	-1		-1	-2

DÉPARTEMENT		RELOCALISATIONS 2021	RELOCALISATION S 2022	RELOCALISATION S 2023	TOTAL
46	LOT		45	0	45
47	LOT ET GARONNE		-1	25	24
48	LOZERE	20		5	25
49	MAINE ET LOIRE	-7		-1	-8
50	MANCHE		-1	0	-1
51	MARNE		6	54	60
52	HAUTE MARNE		25	0	25
53	MAYENNE	34		0	34
54	MEURTHE MOSELLE	-1		-1	-2
55	MEUSE			0	0
56	MORBIHAN	-1		-1	-2
57	MOSELLE	-2	-2	23	19
58	NIEVRE		50	0	50
59	NORD	-6	-61	-41	-108
60	OISE	12	7	-1	18
61	ORNE			47	47
62	PAS DE CALAIS	49	16	7	72
63	PUY DE DOME	-20	14	18	12
64	PYR. ATLANTIQUES	36	5	3	44
65	HAUTES PYRENEES		9	0	9
66	PYR. ORIENTALES		-1	0	-1
67	BAS RHIN	-12	-6	-20	-38
68	HAUT RHIN	-1	-1	-2	-4
69	RHONE	-29	-57	-43	-129
70	HAUTE SAONE			0	0
71	SAONE ET LOIRE	38	-1	13	50
72	SARTHE	-4	-1	0	-5
73	SAVOIE		-1	0	-1
74	HAUTE SAVOIE	-1	-1	-1	-3
75	PARIS	-45	-58	-121	-224
76	SEINE MARITIME	-7	-2	29	20
77	SEINE ET MARNE	-3	-12	-14	-29
78	YVELINES	-34	-37	-28	-99
79	DEUX SEVRES		-1	0	-1
80	SOMME	-5	1	-1	-5
81	TARN		-1	0	-1
82	TARN ET GARONNE			0	0
83	VAR	-2	-2	-2	-6
84	VAUCLUSE		-1	0	-1
85	VENDEE	-1		24	23
86	VIENNE		-1	-1	-2
87	HAUTE VIENNE	40	6	-1	45
88	VOSGES	20	25	7	52
89	YONNE		9	0	9
90	TERR. DE BELFORT			30	30
91	ESSONNE	-2	-22	-20	-44
92	HTS DE SEINE	-7	-41	-20	-68
93	SEINE SAINT DENIS	-2	-4	0	-6
94	VAL DE MARNE	-3	-28	-17	-48
95	VAL D'OISE	-1	-14	-22	-37
971	GUADELOUPE		-1	0	-1
972	MARTINIQUE	-6	-1	0	-7
973	GUYANE			0	0
974	REUNION	-1	-2	-1	-4
DISI 69			15	10	25
TOTAL*		63	75	69	207

**hors emplois des SAPF provisoirement rattachés au SDNC (+19)
et renforts (+2) pour chacun des SAPF suivants : 02, 07, 10, 22, 23, 24, 35, 48, 65, 88, 89
et pour les SAPF rattachés au SDNC (Châlons en Champagne, Amiens et Châteauroux)*